



Liquidation judiciaire et séances non faites

Par **zabou38**, le **07/01/2010** à **19:49**

Bonjour, rnl'an dernier, j'ai adhéré à Cléo Spa pour plusieurs séances de soins esthétiques en payant cash. Or, je n'ai fait que la moitié des séances prévues. Je viens d'apprendre que l'entreprise vient d'être en liquidation judiciaire. rnComment puis-je récupérer mon argent ? Est-ce possible ? Quelles sont les démarches ? rnMerci de vos réponses.

Par **LeKingDu51**, le **08/01/2010** à **03:43**

Bonjour, rnrnApparemment, la situation de cette société a fait de nombreux insatisfait (il suffit de taper le nom de la société dans google pour s'en rendre compte). rnrnIl me semble qu'il est trop tard mais tentez dans un premier temps de contacter le liquidateur judiciaire de la société. rnrnDans un deuxième temps, vous pouvez vous renseigner auprès de la DRCCRF de votre région (répression des fraudes) qui semblent être au courant du litige. rnrnEnfin, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres victimes ce qui vous permettra d'avoir plus de poids et des informations que vous n'auriez peut être pas eu sans cela (même si il n'existe tjs pas de class action à l'américaine en France). rnrnToutefois, n'espérez pas grand chose quant à un éventuel remboursement. Dans ce genre de cas, c'est triste à dire mais c'est souvent rare, le peu d'argent servant en premier lieu à payer les créanciers tels que les salariés, fournisseurs). rnrnBon courage rnrnCordialement